

## DIU Santé au travail : qualification infirmier

### Objectifs

#### Aptitudes et compétences

Former les infirmiers de santé au travail à leurs principales missions, à savoir :

- > Réaliser les visites d'information et de prévention (VIP), ainsi que leurs renouvellements dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des salariés
- > Réaliser les visites intermédiaires effectuées dans le cadre du suivi individuel renforcé
- > Participer aux actions en milieu de travail, notamment aux actions de prévention et d'éducation à la santé au travail en sensibilisant et en informant les salariés en matière de santé et sécurité au travail
- > Participer à des actions d'information collectives conçues en collaboration avec le médecin du travail et validées par lui
- > Concourir au recueil d'observations et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études, y compris épidémiologiques et de veille sanitaire
- > Réaliser des fiches d'entreprises et des études de poste
- > Participer aux actions visant le maintien et l'insertion ou la réinsertion des salariés au poste de travail et dans l'emploi

### Public cible

Titulaires du Diplôme d'État d'infirmier français ou européen.

### Partenariats

Université d'Angers, Université de Rennes

### Méthodes pédagogiques

- > Enseignement théorique présentiel : 6 modules d'une semaine (210h) répartis entre Angers, Brest et Rennes d'octobre à mai
- > Travaux dirigés et pratiques (30h environ). Réalisation de 3 travaux d'application (TA) accompagnés par un référent universitaire et évalué
- > 420h de stage dans un service de prévention et de santé au travail (SPST) pendant l'année universitaire pour les candidats n'exerçant pas dans un SPST au moment de la formation

### Modalités pratiques

#### Durée

- > Enseignements : 240h
- > Stage : 420h

#### Dates

Début de la formation : septembre  
Fin de la formation : octobre N+1

#### Calendrier 2026/2027 :

6 modules de septembre 2026 à juin 2027, du lundi à 9h au vendredi à 17h30.

- > Du 21 au 25 septembre 2026, à Rennes
- > Du 16 au 20 novembre 2026, à Brest
- > Du 14 au 18 décembre 2026, à Angers
- > Du 01 au 05 février 2027, à Brest
- > Du 15 au 19 mars 2027, à Rennes
- > Du 31 mai au 04 juin 2027, à Angers

#### Localisation des cours

Les cours ont lieu dans les locaux des facultés de Médecine des universités partenaires.

#### Tarifs 2026/2027

> Formation continue : 4500€ + droits universitaires. Formation éligible au CPF.

[Téléchargez la fiche formation](#)

### Conditions d'accès

Sur dossier (CV, lettre de motivation et justificatif du diplôme d'infirmier)

- > Lettre d'engagement de votre tuteur, Médecin du Travail ou infirmier(ère) diplômée en santé au travail.
- > Engagement de votre lieu de stage si vous n'exercez pas dans un service de santé au travail

### Infos pratiques

**Faculté de Médecine et Sciences de la Santé, Service de la Formation Continue et de l'Alternance** à  
Ouvert en stage

### Contacts

#### Responsable pédagogique

Pr Brice LODDÉ

Dr Richard POUCKET

#### Contact administratif

Catherine BOCHER-MONTAIGNE (secrétariat)

fc.sante@univ-brest.fr

Tel. Tél. 02 98 01 69 50

## Programme

---

### Programme

**Module 1 : la connaissance du monde du travail et de l'entreprise**

---

**Module 2 : a connaissance des risques et pathologies professionnels et les moyens de les prévenir**

---

**Module 3 : l'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises**

---

**Module 4 : le suivi individuel de l'état de santé des salariés incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique**

---

**Module 5 : la prévention de la désinsertion professionnelle**

---

**Module 6 : l'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du 1 de l'article L. 4644-1**

---

### Évaluations

L'assiduité est obligatoire, elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

---

**Examen écrit portant sur chacun des 6 séminaires**

---

**Validation des 3 travaux d'application (TA), soutenance orale des travaux d'application**

---

Dernière mise à jour le 01 juillet 2026